RAPPORT ANNUEL 2012

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LA PROTECTION DE L'EAU, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA CMQ



Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

ISBN 978-2-923826-13-4
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT 3

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL 5

LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC 7
Le territoire 7
Son mandat et ses compétences 8
Le conseil 9
Le comité exécutif 10
Le comité consultatif agricole 10

LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 11
Entrée en vigueur confirmée 11
Après la planification, la mise en œuvre 13
Un comité politique de suivi du PMAD 13
Le budget du Québec, une excellente nouvelle pour la mise en œuvre du PMAD 13
Une aide bienvenue pour la mise en œuvre des Plans de développement de la zone agricole 13
Un important lieu de concertation entre le gouvernement du Québec et la CMQ mis sur pied 14
Un nouvel inventaire des milieux humides 14
L'acquisition de connaissances, au cœur des préoccupations de la CMQ 15

L'EAU, UN ATOUT EXCEPTIONNEL 16
Protéger nos prises d'eau, un geste pour le présent et pour l'avenir 16
S'assurer de l'efficience des installations septiques autonomes 17
Mieux connaître les eaux souterraines, ces grandes méconnues 17
Les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent à Québec 18
La CMQ, partenaire d'un vaste projet éducatif sur le Saint-Laurent 18
La CMQ poursuit son soutien à la gestion intégrée de l'eau 19

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 20
Bilan 2011 : un taux de valorisation de 46 % 20
Soyez futé, achetez usagé! 20
Un plan d'action pour le marché du compost 21

POUR UNE MOBILITÉ DURABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ 22
Poursuite de la croissance exceptionnelle des ventes du laissez-passer métropolitain de transport en commun 22
Poursuite du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté 22
Des partenariats pour une mobilité durable 23

LE PORTAIL MÉTROPOLITAIN ET LES SERVICES GÉOMATIQUES, AU SERVICE DE LA RÉGION 24
Un nouvel Atlas de la mobilité 24
Des données plus récentes et plus précises 24
Les services géomatiques, un soutien essentiel au travail de la CMQ 25

SOUTIEN À LA RÉGION 26

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE 27

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2011 28

MESSAGE DU **PRÉSIDENT**



À titre de président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'organisation pour l'année 2012.

Fierté et détermination! Ces deux mots résument assez bien les sentiments qui devraient animer tous les élus municipaux du territoire de la CMQ.

Fierté d'abord devant ce qui a été accompli durant l'année 2012. C'est en effet au cours de cette année qu'est entré en vigueur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire, ce plan qui orientera le développement de notre région au cours des vingt prochaines années. Les mesures comprises au PMAD permettront notamment d'assurer la compétitivité et l'attractivité de notre territoire en y favorisant le transport en commun et actif et une gestion adéquate de l'urbanisation ainsi que la protection de nos sources d'eau potable, de notre environnement et de notre patrimoine bâti.

Des mesures qui permettront également à nos citoyens de profiter de milieux de vie de qualité, d'avoir accès plus facilement aux berges du Saint-Laurent et de profiter de paysages adéquatement protégés et mis en valeur. Parallèlement, le PMAD prévoit des espaces suffisants pour répondre à la demande de nouveaux espaces industriels et commerciaux et prescrit des normes d'aménagement pour faire de ces lieux d'emploi des espaces de qualité.

Fierté donc pour ce que nous avons collectivement réalisé au cours de la dernière année.

Mais détermination également. La détermination de celles et de ceux qui réalisent pleinement que, pour marquer de manière durable le territoire, les mesures précédemment évoquées doivent aussi être l'objet d'une mise en œuvre rigoureuse. Un plan, aussi bon soit-il, ne peut en effet à lui seul exercer une réelle influence sur le développement de la région sans une volonté ferme d'en faire un véritable guide que tous suivront tant dans son esprit que dans sa lettre.

Et quand je dis tous, je fais bien évidemment référence aux trois municipalités régionales de comté et aux vingt-huit municipalités comprises sur le territoire de la CMQ. Mais je pense aussi au gouvernement du Québec qui doit continuer de soutenir concrètement la mise en œuvre du PMAD, comme il a su le faire en 2012 dans les dossiers des trames verte et bleue métropolitaines, de la gestion intégrée du Saint-Laurent et de l'élaboration des plans de développement de la zone agricole.

Le plan de la CMQ interpelle également de nombreux autres acteurs socio-économiques de la région. Développeurs, urbanistes, entrepreneurs, groupes de pression, agriculteurs et autres ont déjà été ou seront prochainement sollicités pour mettre l'épaule à la roue d'un développement pensé en fonction des générations futures. Je les invite à faire preuve de toute la bonne volonté dont ils sont capables pour, chacun à leur mesure, adapter leur pratique et leur discours à cette vision du futur qui a été unanimement entérinée par les dix-sept membres du conseil de la CMQ puis acceptée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à la suite d'une vaste consultation interne tenue au sein des nombreux ministères québécois touchés par les mesures comprises au PMAD.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons assurer à long terme la croissance, la compétitivité et l'attractivité de la région métropolitaine de Québec.

Tout le travail accompli à ce jour n'aurait pu être possible sans la participation active et la bonne volonté des membres du conseil de la Communauté. Je les en remercie tous.

Le président,

Régis Labeaume
Maire de Québec

MESSAGE DU **DIRECTEUR GÉNÉRAL**



2012. Une année significative. Une année marquée par l'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) du territoire de la région métropolitaine de Québec. Une réalisation d'envergure pour souligner le début de la deuxième décennie de la CMQ.

Après avoir œuvré à son élaboration et à son adoption, les efforts de l'organisation ont été particulièrement consacrés à faciliter la transition découlant de l'entrée en vigueur du PMAD et à assurer sa mise en œuvre dans les délais prescrits par le législateur.

Cette transition a donné lieu, par exemple, à l'exercice d'un nouveau rôle décisionnel du conseil à l'égard du schéma d'aménagement des composantes de la CMQ. Elle a occasionné également la création d'un lieu de partenariat avec le gouvernement du Québec, la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement, réunissant le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, la ministre régionale, le maire de Québec, la mairesse de Lévis et les préfets de chacune des MRC.

Afin d'assurer, pour juin 2014, la concordance au PMAD des outils d'urbanisme des municipalités et des MRC faisant partie de la CMQ, un plan d'affaires particulier a été mis de l'avant par la CMQ pour introduire de nouveaux services auprès de sa clientèle. Comme premier élément de ce plan, un service personnalisé par composante de son territoire a été créé pour faciliter leur travail de concordance, donner de l'information sur le PMAD et apporter, s'il y a lieu, des éclairages spécialisés.

Le second élément de ce plan d'affaires sur la mise en œuvre du PMAD a porté sur la réalisation de projets, le suivi à l'avis gouvernemental et l'acquisition de connaissances. Des efforts importants ont ainsi été consacrés à la préparation des projets de trames verte et bleue métropolitaines devant faire l'objet d'une entente financière avec le gouvernement du Québec. De plus, la mise en valeur des activités agricoles prévue au PMAD a donné lieu au lancement de Plans de développement de la zone agricole (PDZA) dans chacune des composantes. Cet effort collectif s'est notamment traduit par une rencontre métropolitaine à l'île d'Orléans pour amorcer la mise en commun de cette réflexion, qui doit se terminer en juin 2014.

Toujours dans le but de favoriser la mise en œuvre du PMAD, le Service de géomatique et la Direction des communications ont orienté leurs actions afin de favoriser l'appropriation du PMAD et son intégration dans les planifications régionales. Nouveaux outils en géomatique disponibles sur Internet, bulletins de liaison, rencontre de partenaires, toutes des actions orientées vers le soutien aux composantes de la CMQ.

Parallèlement à ces actions, cette dernière a poursuivi son travail en matière d'environnement, notamment par l'acquisition de connaissances sur les milieux humides et la protection des eaux souterraines et des prises d'eau municipales. Le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) a fait l'objet d'un bilan exhaustif, et un comité communautaire en assure le suivi.

Sur le plan organisationnel, des modifications ont été apportées pour assurer l'efficience et l'efficacité des ressources en place. Un processus de gestion de projet a été implanté afin, notamment, de favoriser le travail d'équipe et la synergie entre les compétences. De plus, une attention toute particulière a été portée à la dotation et au perfectionnement du personnel.

En définitive, l'année 2012 a donné lieu à un travail d'équipe exceptionnel et à un partenariat remarquable avec les villes et les MRC qui composent la CMQ, mais également avec plusieurs ministères du gouvernement du Québec, dont plus particulièrement le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Au nom de l'équipe de la CMQ, je tiens à remercier tous nos partenaires et, en particulier, le conseil pour la confiance qui nous a été témoignée lors de cette importante période de changements.

Le directeur général,

Marc Rondeau

LA **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE** DE QUÉBEC

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte près de vingt employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

BÂTIR, DANS UN MÊME ESPRIT résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

Le territoire

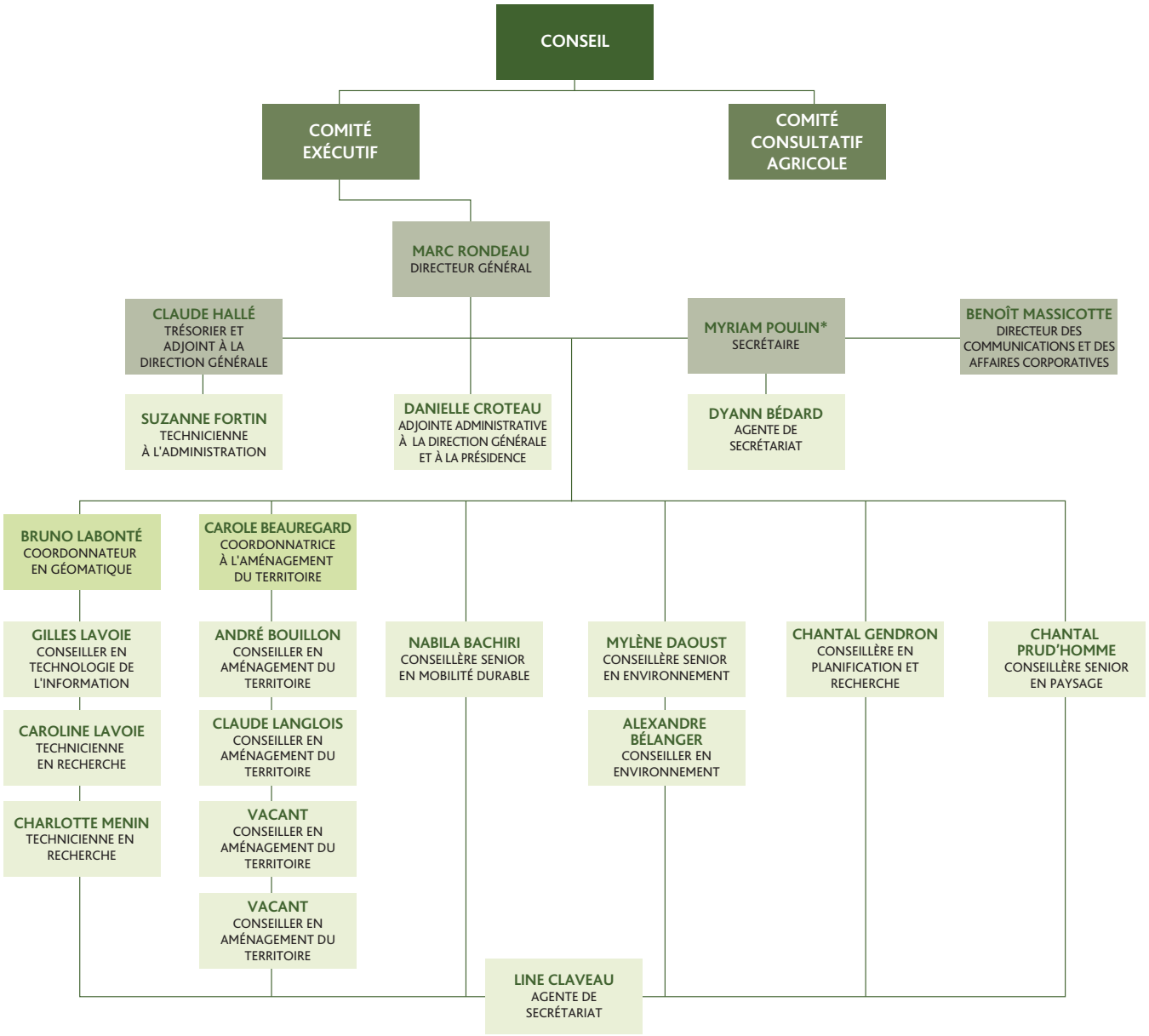
La CMQ regroupe 28 municipalités et 773 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.



Son mandat et ses compétences

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Ses compétences obligatoires touchent principalement l'aménagement du territoire, l'environnement, le transport métropolitain et la planification de la gestion des matières résiduelles. Elle peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité énumérées dans sa loi constitutive.



** En remplacement de Marie-Josée Couture (congé de maternité)*

Organigramme en date du 31 décembre 2012

Le conseil

En 2012, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres. En faisaient partie le maire de Québec ainsi que huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désignées parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, la mairesse de la Ville de Lévis et quatre autres personnes que le conseil de cette Ville a désignées parmi ses autres membres de même que les préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus favorisant l'émergence d'un véritable esprit métropolitain.

Des séances du conseil publiques

En effet, toutes les séances du conseil de la CMQ sont publiques. Chacune comprend une période au cours de laquelle les citoyens peuvent poser des questions. En 2012, le conseil a tenu 6 séances ordinaires et 1 séance extraordinaire, dédiées à un ou quelques sujets spécifiques. Ces séances ont lieu à l'édifice Andrée-P.-Boucher situé au 1130, route de l'Église, dans l'arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.

Une fois adoptés, les procès-verbaux des séances du conseil et du comité exécutif sont disponibles sur le site Internet de la CMQ.



Régis Labeaume
Président du conseil
Maire de Québec



Danielle Roy Marinelli
Vice-présidente du conseil
Mairesse de Lévis

Autres représentants de l'agglomération de Québec

Christiane Bois	Conseillère municipale	Québec
Marcel Corriveau	Maire	Saint-Augustin-de-Desmaures
Sylvain Légaré	Conseiller municipal	Québec
Francine Lortie	Conseillère municipale	Québec
Michelle Morin-Doyle	Conseillère municipale	Québec
François Picard	Conseiller municipal	Québec
Marie-Josée Savard	Conseillère municipale	Québec
Steeve Verret	Conseiller municipal	Québec

Autres représentants de la Ville de Lévis

Jean-Claude Bouchard	Conseiller municipal	Lévis
Jean-Luc Daigle	Conseiller municipal	Lévis *(à compter d'avril)*
Guy Dumoulin	Conseiller municipal	Lévis
Anne Ladouceur	Conseillère municipale	Lévis
Robert Maranda	Conseiller municipal	Lévis *(jusqu'en mars)*

Représentants des MRC

Pierre Lefrançois	Préfet	MRC La Côte-de-Beaupré
Michel Beaulieu	Préfet	MRC La Jacques-Cartier *(à compter de juin)*
Jacques Marcotte	Préfet	MRC La Jacques-Cartier *(jusqu'en mai)*
Jean-Pierre Turcotte	Préfet	MRC L'Île-d'Orléans

Le comité exécutif

Le comité exécutif de la CMQ est composé du maire de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu de l'agglomération de Québec et d'un autre élu provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

Président

Régis Labeaume, maire, Québec

Vice-présidente

Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis

Membres

Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis

Pierre Lefrançois, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré

François Picard, conseiller municipal, Québec

Le comité consultatif agricole

Comme le prévoient la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient, entre autres, d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2012, ses membres étaient au nombre de dix :

Guy Dumoulin
Président, conseiller municipal, Lévis

Steeve Verret
Vice-président, conseiller municipal, Québec
(à compter de mars)

Marcel Corriveau
Maire, Saint-Augustin-de-Desmaures

Gaétan Fréchette
Producteur agricole, Lévis

Alain Juneau
Producteur agricole, Québec

Jean Landry
Résidant, Lac-Beauport

Stephen Lavallée
Producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier

Réjean Morency
Producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré

Daniel Pouliot
Producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans

Jean-Pierre Turcotte
Préfet, MRC L'Île-d'Orléans

LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'**AMÉNAGEMENT** ET DE **DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Dès sa création, la CMQ s'est vu attribuer comme principales responsabilités la réalisation, puis la mise en œuvre, d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) de son territoire. Diverses modifications à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ont transformé ce schéma en Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Entrée en vigueur confirmée

Après plusieurs années de travail assidu, la Communauté métropolitaine de Québec a enfin vu ses efforts récompensés au cours de l'année 2012. Le règlement nº 2011-55 édictant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est en effet entré en vigueur le 15 juin 2012, date de la signification à la CMQ de l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) selon lequel le PMAD respecte les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

Rappelons que le PMAD a été adopté à l'unanimité par le conseil de la CMQ le 15 décembre 2011. Son entrée en vigueur était cependant conditionnelle à l'avis favorable du MAMROT.

L'entrée en vigueur du PMAD permettra entre autres de :

- Mieux gérer l'urbanisation et protéger à long terme le territoire agricole;
- Favoriser la mobilité durable et une réduction conséquente des émissions de gaz à effet de serre, notamment grâce à diverses mesures en aménagement du territoire telles que la densification et la consolidation du territoire;
- Favoriser l'attractivité de la région en facilitant la protection et la mise en valeur de nombreux atouts naturels comme le fleuve Saint-Laurent, les paysages et les espaces verts.

Ce que certains ont dit du PMAD de la CMQ

« J'ai la conviction que sa mise en œuvre permettra de bâtir une région métropolitaine attrayante, dynamique et innovante, tout en maintenant la qualité de vie exceptionnelle de ses citoyens. »

Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

« Bâtir la ville sur la ville, c'est-à-dire mieux structurer le territoire en consommant moins d'espace par une plus grande densification des usages et par une consolidation des milieux déjà urbanisés est, pour le milieu agricole, un gage de limitation de l'étalement urbain. »

Jacynthe Gagnon, présidente de la Fédération de l'UPA de la Rive-Nord

« Les PMAD (CMQ et CMM) représentent l'événement le plus important qui soit arrivé au Québec en matière d'aménagement du territoire dans les 50 dernières années. »

Clément Demers, architecte et urbaniste, directeur général du Quartier international de Montréal

Le PMAD est un document d'envergure. Ses 184 pages contiennent pas moins de 3 priorités d'aménagement et de développement, 13 stratégies, 68 moyens d'action à mettre en œuvre par la CMQ, 73 attentes qui ont été adressées aux composantes de la CMQ ainsi que 89 demandes de collaboration qui ont été transmises à divers partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux. Parmi les moyens contenus au PMAD, notons entre autres :

- La délimitation d'un périmètre d'urbanisation métropolitain qui doit répondre aux futurs besoins de développement tout en contenant ce dernier à l'intérieur d'une certaine limite. Des critères précis sont aussi prévus au PMAD pour gérer l'expansion de ce périmètre.
- Désormais, la majorité des nouvelles constructions va devoir se faire à l'intérieur des pôles et des noyaux de développement métropolitains et dans les axes structurants de transport de la région.
- 75 % de la croissance en milieu urbain et 60 % de la croissance en milieu périurbain devront être faites sous forme de consolidation en privilégiant, par exemple, l'insertion de bâtiments dans des espaces laissés vacants, l'utilisation de friches industrielles et de parcs de stationnement.
- Les grands principes ayant conduit au règlement de la CMQ sur la protection des prises d'eau potable des rivières Saint-Charles et Montmorency seront à moyen terme étendus aux six autres bassins versants où l'on retrouve des prises d'eau municipales.
- Le PMAD ajoute près de 400 hectares de nouveaux espaces industriels et prescrit des normes d'aménagement pour faire de ces nouveaux lieux d'emploi des espaces conviviaux et accessibles pour les travailleurs.
- Le PMAD favorise des milieux de vie innovants, conviviaux, complets et inclusifs.



La CMQ reçoit un Prix Distinction de l'AQTR

Le 10 juin, madame Anne Ladouceur, membre du comité exécutif de la CMQ, recevait au nom de cette dernière le Prix Distinction remis par l'Association québécoise du transport et des routes (AQTR) pour la réalisation de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement du territoire. Ce prix vise à récompenser les efforts d'organismes qui ont effectué des exercices de planification et de concertation remarquables qui façonneront les transports de demain.

La CMQ était également parmi les trois finalistes pour l'obtention du Grand prix d'excellence en transport – catégorie Mobilité durable, prix qui visait à souligner un projet de mobilité durable cohérent, original et reproductible démontrant une amélioration anticipée ou observée de la mobilité des personnes ou des marchandises dans une vision de développement durable.

Après la planification, la mise en œuvre

Les 28 municipalités et les 3 MRC comprises sur le territoire de la CMQ ont maintenant l'obligation d'ajuster leurs schémas d'aménagement, leurs plans d'urbanisme et leurs réglementations locales au nouveau PMAD. Pour que la mise en œuvre de ce dernier soit véritablement un succès, la CMQ doit également s'assurer de la collaboration de divers partenaires privés, publics, municipaux et gouvernementaux.

La seconde moitié de l'année 2012 a pour une bonne part été consacrée à la mise en place de diverses mesures de soutien auprès des composantes de la CMQ.

Un guide d'accompagnement technique pour faciliter l'exercice de conformité auquel les composantes de la CMQ doivent se livrer a été produit dès le mois de juin. Ce dernier présente à la fois l'approche de conformité retenue dans le PMAD, une grille d'analyse de la conformité, les ressources mises à la disposition des composantes ainsi qu'une proposition de calendrier de travail.

Plusieurs rencontres d'information organisées par la CMQ ont également permis à cette dernière de répondre, souvent avec beaucoup de détails, aux multiples interrogations soulevées auprès de ses composantes par l'exercice de conformité entrepris. Enfin, un plan de mise en œuvre des responsabilités incombant à la CMQ a également été produit.

Un comité politique de suivi du PMAD

Les activités entreprises par l'administration de la CMQ en lien avec la mise en œuvre du PMAD doivent être directement arrimées aux besoins de ses composantes. Pour faciliter les échanges entre l'administration de la CMQ et ces dernières, le comité exécutif a mis sur pied un comité politique de suivi et de mise en œuvre du PMAD. Tous ses membres font partie du conseil de la CMQ :

- Président : M. Jean-Claude Bouchard, conseiller municipal, Lévis
- Vice-président : M. François Picard, conseiller municipal, Québec
- Membres :
  - M. Michel Beaulieu, préfet, MRC La Jacques-Cartier
  - M. Guy Dumoulin, conseiller municipal, Lévis
  - M. Pierre Lefrançois, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
  - M^me^ Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis
  - M^me^ Marie-Josée Savard, conseillère municipale, Québec
  - M. Jean-Pierre Turcotte, MRC L'Île-d'Orléans
  - M. Steeve Verret, conseiller municipal, Québec

Un comité technique de mise en œuvre

Formé des responsables de l'aménagement du territoire de chacune des cinq composantes de la CMQ, ce comité constitue le lieu privilégié pour discuter du contenu du PMAD et établir une compréhension et une vision commune de celui-ci. Les échanges qui y ont cours permettent de faciliter la compréhension des documents produits par la Communauté et de partager des expériences utiles à tous. Le comité technique constitue le lieu pour faire des recommandations au comité politique de suivi du PMAD afin de s'assurer que les orientations prises soient conformes aux décisions antérieures. Les membres de ce comité se réunissent environ une fois par mois.

Le budget du Québec, une excellente nouvelle pour la mise en œuvre du PMAD

Dès le mois de mars, le gouvernement du Québec annonçait qu'une enveloppe de 10 millions de dollars serait disponible afin d'aider à concrétiser divers projets en lien avec la mise en place des trames verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec. Cette mesure correspond en tous points à l'objectif exprimé par la CMQ dans son PMAD de « Créer, à l'échelle métropolitaine, un réseau vert, bleu et blanc intégré », confirmant par le fait même la place occupée par la Communauté métropolitaine de Québec en matière d'attractivité et de compétitivité de la région.

Une aide bienvenue pour la mise en œuvre des Plans de développement de la zone agricole

La Communauté métropolitaine de Québec a également bénéficié de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) d'une aide de 65 000 $ afin de pouvoir soutenir les MRC, la Ville de Lévis et l'agglomération de Québec dans l'élaboration harmonisée de Plans de développement de la zone agricole (PDZA). Ces derniers seront produits en conformité avec le cadre d'élaboration produit par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Un comité de coordination métropolitain verra au bon déroulement du processus d'élaboration de ces plans.

Les PDZA sont des documents de planification qui visent à mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, à accroître ou diversifier les productions, les produits et les modèles d'entreprises, à favoriser la reconnaissance de la multifonctionalité de l'agriculture et à encourager le développement de toutes les activités associées au secteur agroalimentaire.

Les activités agricoles sur le territoire de la CMQ

- La zone agricole représente 28 % du territoire de la CMQ.
- Près de 50 000 emplois (12,4 % des emplois totaux) sont associés au secteur agroalimentaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté.
- En 2007, les revenus des exploitations agricoles sur le territoire s'élevaient à 114 millions de dollars.

La somme accordée par le MAMROT aidera la Communauté métropolitaine de Québec à mettre en œuvre son Plan métropolitain d'aménagement et de développement et à rencontrer les trois défis qui interpellent plus spécifiquement les élus de la Communauté en matière agricole, à savoir le défi économique (comment faire en sorte que les activités agricoles se maintiennent, se consolident et se développent), le défi de société (comment faire pour limiter les pressions exercées par l'urbanisation sur le territoire agricole) et finalement le défi environnemental (comment favoriser le développement d'une agriculture répondant aux principes du développement durable).

Un important lieu de concertation entre le gouvernement du Québec et la CMQ mis sur pied

Dans un mémoire présenté le 1er février en commission parlementaire sur le projet de loi nº 34 – Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, la Communauté métropolitaine de Québec demandait la mise en place d'une table métropolitaine Québec-CMQ pouvant servir de lieu de concertation et de coordination des actions provinciales et municipales en matière d'aménagement et de développement du territoire pour la région métropolitaine de Québec.



Cette requête de la CMQ a reçu un accueil positif de la part du gouvernement du Québec. Sanctionné le 3 mai, le projet de loi officialisait en effet la mise en place de la Table Québec-Québec métropolitain pour l'aménagement et le développement (TQQMAD). Présidée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, cette table est également composée de la ministre responsable de la région métropolitaine, du président de la CMQ, de la mairesse de la Ville de Lévis ainsi que des préfets des MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans.

La table a pour mandat de favoriser la concertation pour assurer l'efficience de l'action publique en vue du développement durable de la région métropolitaine de Québec.

Un nouvel inventaire des milieux humides

L'importance écologique des milieux humides est désormais reconnue par la communauté scientifique et la société civile. Soucieuse d'intégrer ces derniers à l'aménagement et au développement de son territoire, la CMQ a amorcé en cours d'année un second recensement des milieux humides de son territoire.

Grâce à la disponibilité des nouvelles orthophotos de

grande précision prises en 2011 et à l'amélioration considérable de la géomatique, le nouvel atlas sera beaucoup plus complet et précis que celui produit en 2005. Il présentera notamment, pour tous les milieux humides, le type et l'ampleur des perturbations ou des pressions auxquelles ces derniers sont soumis.

Cet inventaire des milieux humides est destiné à la planification du territoire. Ultimement, l'atlas pourra servir de canevas pour développer divers outils tels des plans et des guides de protection et de conservation.

La géomatique au service de l'environnement

La photo-interprétation permettra de classer tous les milieux humides de plus de 0,5 hectare selon sept grandes classes : eau peu profonde, marais, marécages, prairie humide, tourbière fen, tourbière bog et tourbière boisée.

L'acquisition de connaissances, au cœur des préoccupations de la CMQ

La réalisation, par la CMQ, de diverses études en lien avec les thématiques du PMAD figure parmi les moyens d'action énoncés dans ce document. Plusieurs d'entre elles sont déjà en cours. Notons entre autres :

- La mise à jour de l'inventaire des milieux humides de l'ensemble du territoire;
- L'étude relative aux changements climatiques et à la transformation urbaine;
- La production de plans directeurs de paysages;
- La protection des bassins visuels des paysages fluviaux;
- La validation des cotes de crues du fleuve Saint-Laurent;
- La délimitation et la présentation graphique des zones inondables du fleuve;
- La délimitation des secteurs les plus sensibles et les mesures à prendre en compte pour prévenir les risques.

D'importants changements dans les avis de la CMQ

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) devait, jusqu'à tout récemment, avant d'émettre son avis, demander à la CMQ son avis à l'égard de certains règlements d'urbanisme qui lui étaient soumis par les composantes de la CMQ. Or, depuis le 15 juin 2012, date d'entrée en vigueur du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la CMQ n'est plus tenue de transmettre son avis au ministre, puisqu'elle doit désormais elle-même approuver les règlements relatifs aux schémas de ses composantes s'ils s'avèrent conformes au PMAD, ou les désapprouver dans le cas contraire. Cet avis de la CMQ est maintenant requis, en plus de celui du MAMROT, pour permettre l'entrée en vigueur de ces règlements.

C'est ainsi que, jusqu'au 15 juin 2012, la CMQ a fait parvenir dix avis au MAMROT concernant divers règlements d'urbanisme de ses composantes. Ce seront les derniers avis de cette nature à avoir été émis par la CMQ. Par la suite, selon les nouvelles règles de gouvernance établies dans la LAU et rendues effectives par l'entrée en vigueur du PMAD, la CMQ a émis neuf certificats de conformité relatifs aux schémas de ses composantes.

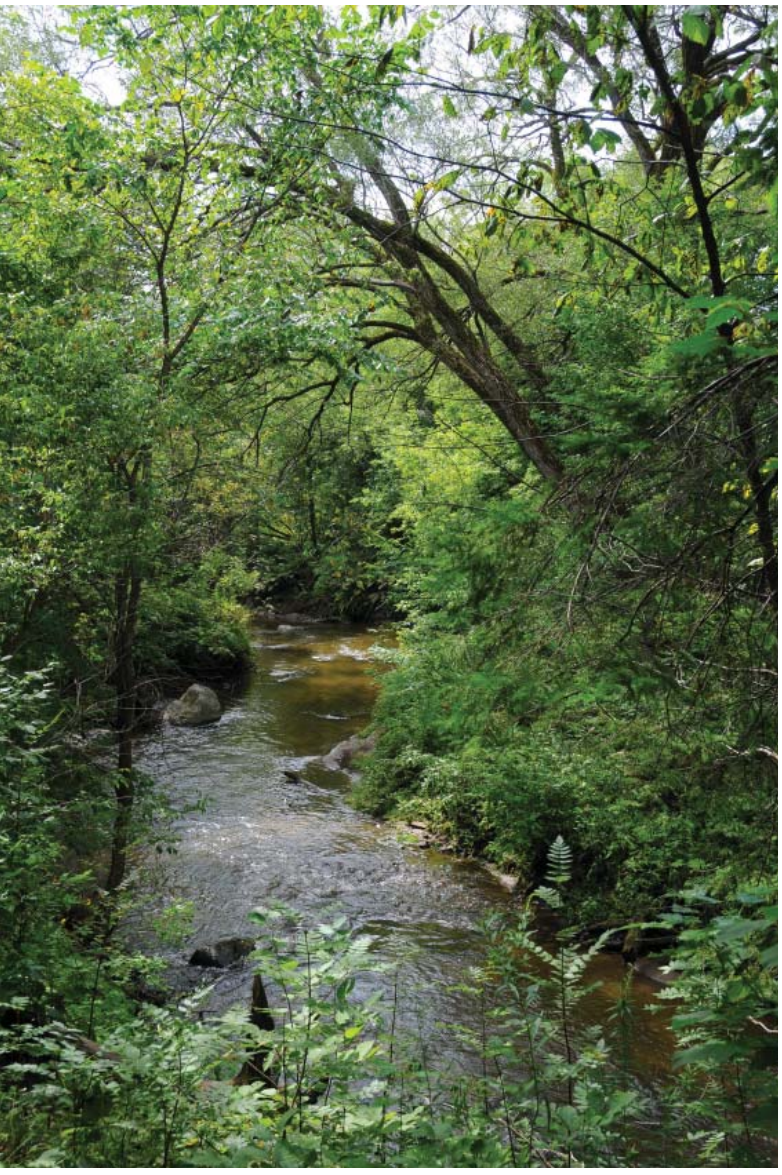
Conformément aux dispositions de la LAU, la CMQ émet également, à la demande du ministre du MAMROT, des avis sur les modifications aux schémas d'aménagement des MRC qui lui sont contiguës (Portneuf, Charlevoix, Lotbinière, La Nouvelle-Beauce et Bellechasse). En 2012, les élus de la CMQ ont ainsi été amenés à se prononcer à vingt reprises sous la forme d'avis exprimant, pour la plupart, des préoccupations découlant du PMAD. Celles-ci peuvent porter sur des sujets tels que la gestion de l'urbanisation, la protection des bassins versants des prises d'eau potable et la mobilité durable. Cette procédure permet ainsi à la CMQ d'informer le ministre des effets appréhendés sur son territoire des choix d'aménagement et de développement faits par les MRC périmétropolitaines.

Finalement, en ce qui a trait à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), celle-ci doit toujours demander à la CMQ son avis à l'égard de toute demande d'exclusion à la zone agricole et de certaines demandes d'autorisation provenant de ses composantes, des villes qui en font partie et de divers organismes publics. En 2012, quatorze avis de cette nature ont été transmis à la CPTAQ par la CMQ.

L'EAU, UN ATOUT EXCEPTIONNEL

Personne ne le contestera, l'eau compte très certainement parmi les atouts les plus importants de la région métropolitaine de Québec.

Consciente de ce fait, la CMQ porte, depuis quelques années, une attention toute particulière à sa connaissance, à sa protection et à sa mise en valeur. L'année 2012 n'a pas fait exception à cette règle. Pour l'essentiel, les gestes posés par la CMQ ont visé à poursuivre la protection des prises d'eau potable, à s'assurer de l'efficience des installations septiques autonomes et à parfaire notre connaissance des eaux souterraines, une grande méconnue.



Divers partenariats en lien avec ces domaines d'intervention ont également été poursuivis en cours d'année.

Protéger nos prises d'eau, un geste pour le présent et pour l'avenir

On se souviendra que 2010 a été l'année de l'adoption, par le conseil de la CMQ, du Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency. Ce règlement de contrôle intérimaire (RCI) visait un changement majeur dans les pratiques d'aménagement en vigueur dans la région métropolitaine de Québec afin d'assurer à long terme la qualité de l'eau potable des prises d'eau de surface situées en territoire urbanisé.

Résultat d'un an et demi d'application sur le terrain, des assouplissements ont été apportés à cet important règlement afin d'en permettre l'application harmonieuse. Parmi les changements introduits en cours d'année, notons, entre autres, les mesures pour :

- Autoriser les parcs municipaux dans les bandes de protection des milieux humides;
- Permettre, lorsqu'il est impossible de maintenir le pourcentage de superficie arbustive ou arborescente exigé, l'aménagement de 25 % de cette superficie sous forme de toits verts, et ce, pour certains usages requérant des aménagements particuliers;
- Permettre la construction d'un bâtiment principal sur certains terrains vacants rendus non constructibles en raison de l'identification des secteurs de forte pente ou leurs bandes de protection;
- Permettre le déboisement et le reboisement aux fins de la construction d'un bâtiment principal sur les petits terrains de moins de 1 000 mètres carrés rendus non constructibles en raison des surfaces arbustives ou arborescentes devant être conservées;
- Permettre, sur certains terrains, la construction d'une résidence à 20 mètres de la rive, au lieu de 25 mètres, sur les terrains rendus non constructibles en raison de l'éloignement par rapport à la ligne des hautes eaux devant être respecté;

- Permettre au projet « Les boisés du Golf » à Québec d'aller de l'avant, à la condition de respecter des normes de reboisement sur une importante superficie du terrain.

La CMQ s'est cependant toujours assurée que la protection adéquate des prises d'eau ne serait nullement compromise par ces nouvelles prescriptions.

S'assurer de l'efficience des installations septiques autonomes

D'autres facteurs peuvent également influencer la qualité de l'eau puisée aux fins de consommation sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

En décembre 2011, un protocole d'entente intermunicipal était ainsi conclu afin de procéder à l'inspection des installations septiques autonomes jugées à risque pour la prise d'eau potable de la Ville de Québec. Parmi les 5 500 installations comprises dans le bassin versant de la prise d'eau, près de 1 500 ont été visitées et évaluées en 2012. Le bassin versant de la prise d'eau comprend les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Beauport et Québec.

Toutes les propriétés ne pouvant être visitées au cours d'une même année, les critères suivants ont permis de prioriser les installations inspectées en 2012 :

- La proximité de l'installation septique par rapport à la prise d'eau potable de la Ville de Québec localisée dans la rivière Saint-Charles;
- La proximité de l'installation septique des principaux cours d'eau tributaires du lac Saint-Charles;
- L'âge de l'installation septique;
- Les problèmes liés au fonctionnement de l'installation septique soulevés lors de la mise en œuvre du programme municipal de vidange des fosses septiques (si applicable);
- Toutes les installations septiques de statut institutionnel ou commercial (de moins de 3 240 litres/jour) situées dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

Les résultats de ces enquêtes terrain seront connus au cours de l'année 2013.

Les problèmes causés par les installations septiques autonomes en mauvais état

Lorsqu'elles sont en mauvais état, les installations septiques peuvent causer de nombreux problèmes. Parmi ceux-ci, notons entre autres :

- L'enrichissement accéléré en phosphore (vieillissement accéléré du lac);
- La prolifération des plantes aquatiques ou des épisodes de cyanobactéries (algues bleu-vert);
- La contamination des sources d'alimentation en eau potable;
- Des pertes d'usages d'un plan d'eau (pêche, baignade, habitats fauniques valorisés).

Mieux connaître les eaux souterraines, ces grandes méconnues

La région métropolitaine accorde une grande importance à la protection de l'eau. Cette protection s'exprime par un souci de préserver en quantité suffisante une eau de qualité pour la population. Les eaux de surface puisées dans les rivières et le fleuve Saint-Laurent contribuent majoritairement à combler les besoins des 773 000 habitants du territoire. Néanmoins, l'eau de surface ne suffit pas pour assurer les besoins de l'ensemble de cette population. Un pourcentage important de ceux-ci doit en effet être comblé par le captage des eaux souterraines. Plus de 20 % de l'apport total en eau potable sur le territoire métropolitain provient de sources souterraines tels les puits municipaux, collectifs et individuels.

En 2010, la Communauté métropolitaine de Québec a entrepris, en collaboration avec l'Université Laval, une vaste étude visant à accroître nos connaissances de ces eaux souterraines. Ce projet qui s'échelonnera sur trois ans a été financé dans le cadre du Programme d'acquisition des connaissances en eaux souterraines (PACES) du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. L'année 2012 a permis la réalisation de plusieurs travaux afin de bien comprendre les dynamiques hydraulique, géophysique et d'infiltration des eaux souterraines.

Pour y arriver, plusieurs forages ont été effectués afin de connaître les quantités et la qualité des eaux souterraines disponibles. En partenariat avec la CMQ, l'Université Laval a produit différentes bases de données en lien avec ces eaux. Au total, plus de 31 livrables ont été représentés sous forme cartographique en cours d'année.

Ces travaux seront terminés en 2013. Ils permettront aux partenaires de cette étude de mieux comprendre les phénomènes influençant les eaux souterraines du territoire métropolitain et, par voie de conséquence, d'intervenir plus efficacement pour les protéger.

Les maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent à Québec

Le système Saint-Laurent/Grands Lacs est d'une importance vitale pour les quelque quarante millions de citoyens qui vivent au Québec, en Ontario et dans un des huit États américains limitrophes des Grands Lacs. Sur le territoire de la CMQ, 16 des 28 municipalités sont situées sur les berges du Saint-Laurent.

C'est à Québec que s'est tenu le 9e Congrès annuel de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Présidé par M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec, cet événement a entre autres accueilli, à titre de conférenciers, l'astronaute Julie Payette, l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. David Jacobson, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, ainsi que Mme Dereth Glance, commissaire américaine à la Commission mixte internationale.

Maires, employés municipaux, spécialistes des questions relatives à l'eau et représentants des gouvernements d'États, provinciaux et fédéraux y ont abordé des questions aussi diverses que l'accès aux rives, la gestion durable des eaux municipales et les liens qu'entretiennent les communautés riveraines avec l'industrie maritime. Les maires présents ont également été invités à participer aux rencontres régionales des représentants du Québec, de l'Ontario et des États-Unis.

La CMQ, partenaire d'un vaste projet éducatif sur le Saint-Laurent

La CMQ considère tout aussi crucial de sensibiliser les jeunes à l'importance que revêt le Saint-Laurent pour l'avenir de la région métropolitaine de Québec. Le 13 mars, à l'école des Grands-Saules (des Écrivains), son président, M. Régis Labeaume, procédait ainsi au lancement de la trousse éducative « Mon fleuve et moi : un rendez-vous pour le Saint-Laurent » et d'un concours de dessins et de photographies.

Cette initiative de la Fondation Monique-Fitz-Back a été rendue possible grâce à la participation financière de la CMQ, partenaire principal du projet, et de plusieurs autres organisations.



- Tom Barrett, maire de Milwaukee et président 2012-2013 du conseil de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent



- Julie Payette, déléguée scientifique du Québec aux États-Unis et astronaute



- Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire



Destinée aux enseignants des niveaux primaire, secondaire et collégial, la trousse éducative contient une foule d'informations permettant aux jeunes d'en apprendre davantage sur le fleuve et, par le fait même, d'être mieux informés sur les enjeux de protection, de développement et de mise en valeur de cet important actif. Les thèmes couverts par cette trousse touchaient la biodiversité et le tourisme, l'agriculture et l'alimentation, la santé et l'approvisionnement en eau, la pollution et les solutions, la culture et les traditions, l'accès au fleuve et la diversité des usages, le transport maritime et les autres fonctions économiques, la gestion et la gouvernance. Une série d'activités pédagogiques ainsi que plusieurs documents d'accompagnement, dont un cahier sur les carrières de l'industrie maritime, complétaient la trousse.

Pour cette première édition, les élèves de la CMQ ont également été invités à participer à un concours de dessins et de photographies. Des prix d'une valeur globale de 5 000 $ ont été remis aux lauréats.

La CMQ poursuit son soutien à la gestion intégrée de l'eau

La Communauté métropolitaine de Québec a également poursuivi son implication dans la gestion intégrée par bassin versant en participant à l'événement Le premier rendez-vous sur l'eau. C'est M. Steeve Verret, membre du conseil, qui a prononcé le message d'ouverture de cette rencontre organisée par le Réseau des organisations de bassin d'Amérique du Nord (ROBAN), en collaboration avec le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (Cogesaf). La CMQ a profité de l'occasion pour annoncer publiquement le renouvellement de l'entente de partenariat avec le ROBAN dans le cadre d'organisation d'événements d'envergure.

Divers conférenciers en provenance du Québec, de l'Ontario, de l'État de New York, du Mexique et de la France y ont tour à tour traité des enjeux transfrontaliers de la gestion intégrée de l'eau, de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et de divers modèles de gestion intégrée à travers le monde.

Au cours de l'année 2011, le gouvernement annonçait que la région de Québec était retenue comme l'une des six zones prioritaires où seraient mises en place des tables régionales de concertation sur la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent. Ces tables auront pour objectifs de permettre aux différents intervenants régionaux d'harmoniser leurs actions par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion intégré régional. Tout au long de l'année 2012, diverses démarches ont été entreprises auprès du gouvernement du Québec afin que ce dernier reconnaisse la représentativité politique de la Communauté métropolitaine de Québec en cette matière et lui délègue la responsabilité de mettre sur pied, de présider et de voir au bon fonctionnement de la table régionale. Les décisions relatives à cette dernière seront prises au cours de l'année 2013.

À l'échelle régionale, la CMQ assure également une présence politique et technique aux divers conseils d'administration des organismes de bassins versants de son territoire. Des élus de son conseil siègent aux tables de concertation des bassins versants Jacques-Cartier, Cap-Rouge, Saint-Charles, Beauport, Montmorency, Chaudière ainsi que plusieurs autres petits tributaires qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent. Ce dynamisme est profitable et assure un dialogue entre plusieurs organisations qui souhaitent conserver la ressource eau.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'augmentation de la population entre 2002 et 2011 (8 %), combinée à une importante hausse des ventes au détail (46 %), a entraîné une augmentation de 59 % des quantités de matières gérées sur le territoire au cours de cette période. Ce phénomène a souvent eu pour effet d'annuler les efforts consentis par les municipalités et les MRC en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

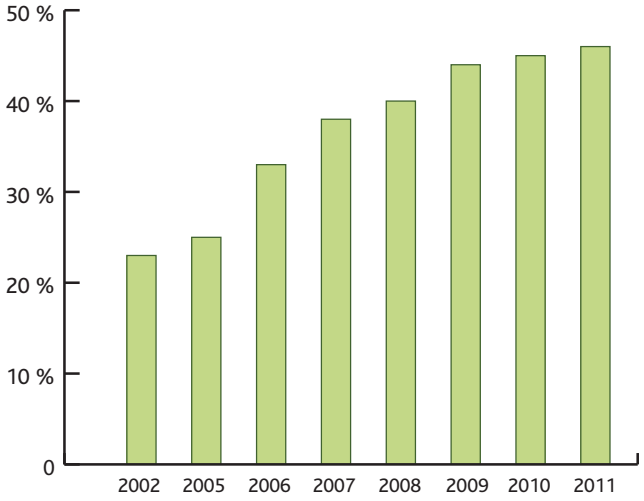
Bilan 2011 : un taux de valorisation de 46 %

Le 20 septembre, la CMQ rendait public le Bilan 2011 de son Plan de gestion des matières résiduelles pour la portion nord de son territoire.

Rédigé grâce à la collaboration des villes et des MRC concernées, il fait état des importantes mesures mises en place par les municipalités ainsi que des quantités de matières valorisées. Un raffinement des méthodes de collecte et de compilation des données de base a été appliqué pour 2011 et pour toutes les années antérieures, ce qui a eu pour effet de diminuer les taux de diversion présentés dans les bilans antérieurs. Les données produites en 2012 présentent ainsi un portrait plus juste de la réalité. Le Bilan 2011 de la gestion des matières résiduelles pour le secteur municipal fait état de la situation suivante :

- Le taux de diversion (rapport des quantités valorisées sur les quantités gérées) est passé de 23 % à 46 % entre 2002 et 2011. Il n'a cependant augmenté que de 1 % au cours de la dernière année.
- À elle seule, la quantité d'encombrants et de produits du secteur de la construction-rénovation-démolition (CRD) valorisée a fait un impressionnant bond de 1 244 % entre 2002 et 2011, passant de 4 479 à 60 197 tonnes. La valorisation de ces biens a augmenté de 1 % entre 2010 et 2011.
- La quantité de matières recyclées est passée de 27 059 à 54 871 tonnes entre 2002 et 2011, en hausse de 103 %. La quantité de matières recyclées plafonne cependant et tend même à diminuer légèrement en chiffres absolus depuis 2008.
- La quantité de matières organiques valorisées a cru de 60 % entre 2002 et 2011. La progression de cet indice a cependant été nulle au cours de la dernière année.
- Le portrait des différentes composantes de la CMQ est largement dépendant des situations géographiques variables de ces dernières. Essentiellement rurale, la MRC de L'Île-d'Orléans affiche un taux de diversion de 29 %, La Côte-de-Beaupré de 31 %, La Jacques-Cartier de 38 % et l'agglomération de Québec de 47 %. Toutes affichaient cependant en 2011 des taux de diversion largement supérieurs à ceux de 2002.

Évolution du taux de diversion pour la CMQ



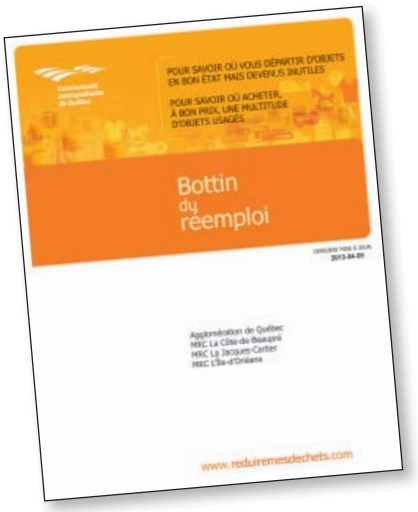
Soyez futé, achetez usagé!

À l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets, la CMQ annonçait la mise en ligne d'une toute nouvelle version électronique de son Bottin du réemploi. Ce dernier répertorie désormais près de 350 commerces où tous les citoyens peuvent se procurer, à bon prix, une foule de biens usagés d'utilité courante : vêtements, articles de sport, meubles, électroménagers, outils, jouets, ordinateurs, livres, etc.

Le Bottin du réemploi offre la possibilité d'effectuer des recherches en fonction du type de bien désiré et de l'endroit où le citoyen désire faire ses achats. Il permet également de générer des PDF personnalisés et de les imprimer à la maison.

Plus encore, le Bottin du réemploi indique où il est possible de se départir d'une multitude d'objets qui

ne servent plus, mais qui sont encore en bon état. L'internaute apprendra même où aller porter ses restes de peinture, ses piles ou autres résidus domestiques dangereux.



Les municipalités s'impliquent

Dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets, une vingtaine de journaux municipaux ont accepté de publier un article produit par la CMQ visant à mieux faire connaître le Bottin du réemploi.

Un plan d'action pour le marché du compost

La gestion des matières organiques putrescibles résiduelles préoccupe grandement la CMQ. Diverses études ainsi que quatre projets-pilotes de collecte de ces matières ont été réalisés au cours des récentes années.

L'objectif ambitieux du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs d'atteindre un taux de valorisation de 60 % de ces matières en 2015 et de 100 % en 2020 obligera la CMQ et ses composantes à faire d'importants choix au cours des années à venir. Ces décisions, aux implications financières souvent déterminantes, devront être basées sur une vision à long terme, notamment des marchés d'écoulement des matières organiques.

Dans une résolution datée du 19 avril, le conseil de la CMQ demandait au gouvernement du Québec de mettre en place, avant la fin de l'année 2012, un plan d'action structuré concernant le marché du compost dans la région métropolitaine de Québec. Aux yeux de la CMQ, ce plan devra notamment prévoir des actions de communication visant à favoriser le développement des marchés du compost, un agenda de coordination et des mécanismes de concertation entre les ministères concernés, un programme d'assurance qualité ainsi que la poursuite rapide des travaux d'allégement du cadre réglementaire.

Une journée de réflexion bienvenue

Le 14 mars, au Centre des congrès de Québec, avait lieu la Journée de réflexion et d'échanges sur la gestion des matières organiques au Québec. Organisée par RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec RÉSEAU Environnement, cette journée s'adressait tout particulièrement aux représentants du milieu municipal et des ICI (industries, commerces et institutions). Y ont participé pour la CMQ MM. Steeve Verret (Ville de Québec), Guy Dumoulin (Ville de Lévis) et Pierre Lefrançois (MRC La Côte-de-Beaupré).

POUR UNE **MOBILITÉ DURABLE** SUR LE TERRITOIRE DE LA CMQ

Faciliter la mobilité durable des personnes dans une vision métropolitaine est l'un des principaux défis identifiés dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Québec. Adopté en 2012, le PMAD mise sur la mobilité durable en tant qu'élément fondamental de la structuration du territoire métropolitain. À cet effet, un des objectifs à atteindre d'ici 2031 est de doubler l'offre de service et les parts modales du transport en commun sur le territoire de la CMQ.

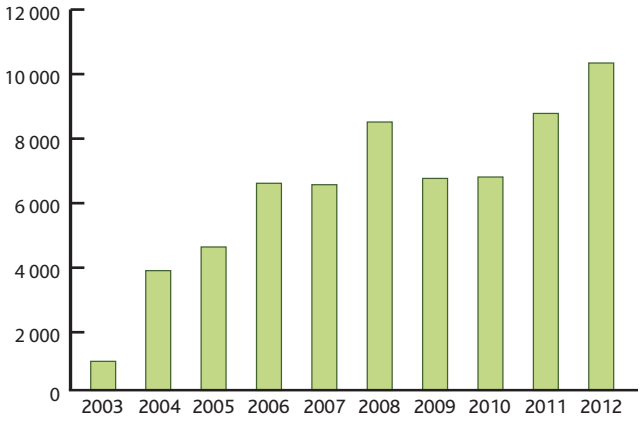
Poursuite de la croissance exceptionnelle des ventes du laissez-passer métropolitain de transport en commun

Rappelons que le laissez-passer métropolitain de transport en commun permet aux utilisateurs devant emprunter plus d'un réseau de transport de se déplacer avec un seul laissez-passer mensuel et ainsi épargner environ 30 % des frais d'achat des deux laissez-passer traditionnellement nécessaires à leurs déplacements.

Les ventes de ce laissez-passer mis sur pied par la CMQ ont augmenté de 21 % entre 2011 et 2012. Ce succès a amené les membres du conseil à autoriser une dépense supplémentaire de 40 000 $ à titre de compensation aux sociétés de transport concernées pour le manque à gagner ainsi encouru. Une somme supplémentaire équivalente sera également versée par le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Autrefois réservé aux seuls utilisateurs du Réseau de transport de la Capitale et de la Société de transport de Lévis, l'accès au laissez-passer métropolitain a depuis été étendu aux MRC de La Jacques-Cartier (juin 2011) puis de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans (avril 2012). Devant le succès indéniable de la mise en place de ce service, il a été unanimement résolu de prolonger ce titre pour une période de 12 mois, soit du 1er janvier au 31 décembre 2013.

Figure 1 : Ventes du titre de transport métropolitain de 2003 à 2012



Poursuite du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté

Initié en 2011 par la Communauté métropolitaine de Québec, le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté s'est poursuivi tout au long de l'année 2012. Il permet de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite en matière de déplacements métropolitains. La mise en place de ce service contribue à favoriser l'intégration sociale, professionnelle et



économique de cette population. Ce projet pilote a été rendu possible grâce à l'implication des autorités organisatrices de transport adapté (AOTA) présentes sur le territoire de la CMQ : le Service de transport adapté de la Capitale (STAC), la Société de transport de Lévis, la MRC de La Jacques-Cartier, PLUMobile (MRC La Côte-de-Beaupré et L'Île-d'Orléans) et la Société des traversiers du Québec (figure 1).

Le projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté est soutenu financièrement par le ministère des Transports du Québec (MTQ) et la CMQ. En 2012, les déplacements métropolitains en transport adapté ont atteint près de 20 000 déplacements. Selon les estimations, ce nombre devrait connaître une croissance de 10 % en 2013. Même si certaines bonifications sont à apporter, les services mis en place par le projet pilote constituent toutefois une amélioration de service certaine pour les usagers du transport adapté en leur offrant une plus grande liberté de déplacement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec et un meilleur accès aux différents lieux d'activité.

Des partenariats pour une mobilité durable

L'aménagement et la mobilité durables étant au cœur du PMAD, la CMQ était heureuse de s'associer encore une fois à la Semaine des transports collectifs et actifs organisée en 2012 par Accès transports viables. Cet appui financier vise à soutenir l'organisation des activités de promotion et de sensibilisation à la mobilité durable.

Dans le même esprit, la CMQ s'est également associée au Centre de gestion des déplacements de Québec Mobili.T, organisme sans but lucratif qui favorise le développement de solutions novatrices en transport durable.



LE **PORTAIL MÉTROPOLITAIN** ET LES **SERVICES GÉOMATIQUES**, AU SERVICE DE LA RÉGION

Le mandat dévolu par le législateur à la Communauté métropolitaine de Québec amène cette dernière à suivre, à décrire, à comparer et à analyser le territoire métropolitain sous différents angles.

Au fil des ans, sept produits différents permettant d'avoir accès à des données géographiques et statistiques très précises pour chacune des municipalités du territoire ont été développés par la CMQ, puis versés sur ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le « Portail métropolitain ».

Un nouvel Atlas de la mobilité

Au cours de l'année 2012, un Atlas de la mobilité a été ajouté au Portail métropolitain. Bâti à partir des données de l'enquête Origine-Destination 2006 du ministère des Transports du Québec, ce nouvel outil de travail permet de visualiser, d'un seul coup d'œil, les déplacements réalisés entre les divers secteurs géographiques de la région. On y retrouve tout aussi bien le nombre que la part relative des déplacements effectués selon divers motifs (travail, magasinage, loisirs, etc.), mais également selon les divers modes de transport utilisés (automobile, transport en commun, etc.).

Des données plus récentes et plus précises

Au cours de l'année 2012, plusieurs ajouts ont également été apportés aux différents produits offerts sur le Portail métropolitain. Parmi les plus importants, notons :

- L'intégration au système d'information géographique (GéoUrba) de la **photographie aérienne 2011** de l'ensemble du territoire municipalisé. Des couches d'informations géographiques supplémentaires ont également été ajoutées.

La CMQ reçoit le Prix Vectora

La CMQ est fière d'avoir reçu le Prix Vectora 2012 pour la qualité de son Portail métropolitain. Décerné tous les deux ans par l'Association de géomatique municipale du Québec, ce prix vise à stimuler l'excellence dans la réalisation de projets en géomatique municipale.

Le Portail métropolitain de la CMQ permet aux décideurs, aux gestionnaires, aux élus, aux employés municipaux et aux citoyens, sans égard à leurs moyens et ressources technologiques, de consulter, de visualiser et d'analyser, par un simple fureteur Web, une grande diversité de données préassemblées par la CMQ.

Le portail constitue un outil essentiel à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire. Il permet de ce fait à la CMQ de soutenir, à faible coût, les municipalités de la région métropolitaine dans leurs activités d'aménagement du territoire.



- Une mise à jour de la **carte 3D** à partir de la photographie aérienne 2011. Divers bâtiments ont été ajoutés à cette carte sur le territoire des MRC de La Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans.
- Des niveaux géographiques supplémentaires plus raffinés ont été ajoutés à l'**Atlas statistique**, permettant ainsi la consultation de données à l'échelle des aires et des îlots de diffusion.
- Les **tableaux statistiques** ont été bonifiés par la mise à jour ponctuelle de plusieurs données statistiques. La configuration visuelle de cette section du portail a également été complètement revue.

En 2013, dès la diffusion des données issues du recensement 2011 de Statistique Canada, des tableaux statistiques et des cartes en lien avec les nouvelles données seront disponibles dans le Portail métropolitain.

Les services géomatiques, un soutien essentiel au travail de la CMQ

Le service de géomatique apporte également son soutien à la réalisation des inventaires et des études réalisées directement par la CMQ ou en collaboration avec d'autres organisations.



De nombreuses cartes ont ainsi été produites par l'équipe de la CMQ pour soutenir l'étude sur les eaux souterraines réalisée par l'Université Laval. Des analyses géomatiques ont également été sollicitées pour le suivi du Règlement de contrôle intérimaire visant à limiter les interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency. Finalement, l'équipe de géomatique a été fortement mobilisée en 2012 pour numériser et collecter des données en lien avec le suivi du PMAD.

SOUTIEN À LA RÉGION

La CMQ a compétence pour soutenir financièrement des événements et des projets à caractère métropolitain. En 2012, elle a soutenu les événements suivants :

- La Course en canot CMQ du Carnaval de Québec;
- Le programme de sensibilisation Mon fleuve et moi de la Fondation Monique-Fitz-Back;
- Le Marathon des Deux Rives;
- La Semaine des transports collectifs et actifs qui interpelle l'agglomération de Québec, Lévis et les MRC du territoire;
- Le Marché public UPA des Fêtes de la Nouvelle-France, une activité organisée conjointement par les Fédérations de l'UPA de Lévis-Bellechasse, de la Rive-Nord et de Lotbinière-Mégantic.



LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE

Municipalités	Population[1]	Superficie du territoire (km²)	Potentiel fiscal ($)[2]	Richesse foncière uniformisée ($)[3]
AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC	**560 158**	**544,8**	**66 665 138 967**	**60 721 879 040**
Québec	524 907	451,8	62 379 822 466	56 706 131 156
L'Ancienne-Lorette**	16 849	8,0	1 759 898 866	1 653 563 284
Saint-Augustin-de-Desmaures**	18 402	84,9	2 525 417 635	2 362 184 600
VILLE DE LÉVIS	**140 931**	**443,7**	**14 564 579 782**	**13 652 263 419**
MRC LA JACQUES-CARTIER	**38 588**	**1 527,8**	**5 202 905 111**	**4 940 494 390**
Fossambault-sur-le-Lac	1 662	11,0	281 287 964	279 561 486
Lac-Beauport	7 456	62,7	1 068 994 220	1 053 786 784
Lac-Delage	624	1,5	78 297 890	76 578 550
Lac-Saint-Joseph	240	32,8	267 192 592	267 180 275
Sainte-Brigitte-de-Laval	6 146	111,5	517 832 875	514 169 058
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6 795	120,6	665 440 197	639 462 685
Saint-Gabriel-de-Valcartier	3 013	441,2	852 615 707	681 043 526
Shannon	5 323	61,8	504 849 098	482 628 763
Stoneham-et-Tewkesbury	7 329	684,8	966 394 568	946 083 263
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	**26 792**	**639,2**	**2 993 317 482**	**2 859 900 083**
Beaupré	3 540	22,5	592 967 824	540 344 779
Boischatel	6 613	19,6	669 595 755	653 532 166
Château-Richer	3 919	229,0	355 755 185	344 582 415
L'Ange-Gardien	3 702	50,7	337 096 346	327 255 750
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 902	64,4	249 276 273	227 067 853
Saint-Ferréol-les-Neiges	3 064	82,3	531 800 053	518 720 557
Saint-Joachim	1 507	40,7	114 822 937	109 942 043
Saint-Tite-des-Caps	1 542	0,0	141 584 825	138 036 236
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	3	130,0	418 284	418 284
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS	**6 812**	**191,8**	**1 202 070 886**	**1 181 098 150**
Sainte-Famille	863	46,4	141 323 687	139 261 704
Sainte-Pétronille	1 054	4,5	203 232 803	200 358 554
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	513	30,8	121 980 850	120 777 432
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	949	43,6	217 266 278	215 045 428
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 606	35,3	293 225 420	288 233 083
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 827	31,1	225 041 848	217 421 949
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC	**773 281**	**3 347,1**	**90 628 012 228**	**83 355 635 082**

Sources :

1. Gazette officielle du Québec, 9 janvier 2013, Décret 1218-2012 concernant la population des municipalités décretées pour l'année 2013.
2. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2012.
3. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2012.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2012

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	182 052	185 093
Placements temporaires	1 600 000	1 400 000
Débiteurs	24 941	69 045
Prêts		
Placements à long terme		
Participations dans des entreprises municipales		
Actif au titre des avantages sociaux futurs		
Autres actifs financiers		
	1 806 993	**1 654 138**
PASSIFS		
Découvert bancaire		
Emprunts temporaires		
Créditeurs et charges à payer	488 107	304 876
Revenus reportés	135	116
Dette à long terme		
Passif au titre des avantages sociaux futurs		
	488 242	**304 992**
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	**1 318 751**	**1 349 146**
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations	348 495	434 007
Propriétés destinées à la revente		
Stocks de fournitures		
Autres actifs non financiers	10 721	10 118
	359 216	**444 125**
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	**1 677 967**	**1 793 271**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012		2011
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS			
Taxes			
Paiements tenant lieu de taxes			
Quotes-parts	3 210 273	3 210 273	3 188 611
Transferts	1 361 000	357 007	314 116
Services rendus		71 963	60 860
Imposition de droits			
Amendes et pénalités		1 500	
Intérêts	15 000	18 279	21 808
Autres revenus		9 448	2 781
	4 586 273	**3 668 470**	**3 588 176**
CHARGES			
Administration générale	1 854 871	1 612 995	1 624 802
Sécurité publique			
Transport	703 529	500 968	674 816
Hygiène du milieu	760 616	302 798	156 642
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement	1 356 337	1 366 956	1 180 371
Loisirs et culture	600 000		
Réseau d'électricité			
Frais de financement	100	57	-2
	5 275 453	**3 783 774**	**3 636 629**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	**(689 180)**	**(115 304)**	**(48 453)**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Amortissement	78 892	106 738	80 403
	78 892	**106 738**	**80 403**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités de fonctionnement			
Remboursement de la dette à long terme	( )	( )	( )
AFFECTATIONS			
Activités d'investissement	( )	(21 226)	(132 366)
Excédent (déficit) accumulé			
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté	689 180	752 018	740 752
Réserves financières et fonds réservés			
Montant à pourvoir dans le futur			
Financement des investissements en cours			
	689 180	**730 792**	**608 386**
	768 072	**837 530**	**688 789**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		**722 226**	**640 336**

ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012		2011
	Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS D'INVESTISSEMENT			
CONCILIATION À DES FINS FISCALES			
IMMOBILISATIONS			
Acquisition			
Administration générale			(38 175)
Sécurité publique			
Transport			
Hygiène du milieu			
Santé et bien-être			
Aménagement, urbanisme et développement		(21 226)	(94 191)
Loisirs et culture			
Réseau d'électricité			
		(21 226)	**(132 366)**
FINANCEMENT			
Financement à long terme des activités d'investissement			
AFFECTATIONS			
Activités de fonctionnement		21 226	132 366
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement non affecté			
Excédent de fonctionnement affecté			
Réserves financières et fonds réservés			
		21 226	**132 366**
EXCÉDENT (DÉFICIT) D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES			

Organisme de planification et de coordination, la **Communauté métropolitaine de Québec** intervient particulièrement en aménagement du territoire, en transport métropolitain, en environnement et en gestion des matières résiduelles. Elle regroupe 28 municipalités et trois MRC comptant un total de 773 000 habitants. Elle a pour mandat de développer une cohésion des interventions des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent.

Communauté métropolitaine de Québec

Bâtir. Dans un même esprit.

Édifice Le Delta III
2875, boulevard Laurier, 10e étage, bureau 1000
Québec (Québec) G1V 2M2

Courriel : info@cmquebec.qc.ca

Téléphone : 418 641-6250 • Télécopieur : 418 641-6545

www.cmquebec.qc.ca